

30 septembre 2022 - numéro 3

ACTUALITÉS SUR L'ACCUEIL DES DÉPLACÉS UKRAINIENS



Actualisation du livret d'accueil

Le livret d'accueil à destination des Ukrainiens a été mis à jour avec des articles relatifs au renouvellement de l'autorisation provisoire de séjour, ainsi qu'à l'obligation vaccinale pour les enfants nés après le 1er janvier 2018.

[Vous trouverez ce livret ici](#)

SPORT, CULTURE ET VIE ASSOCIATIVE



Coup d pouce loisirs

La CAF du Calvados aide les familles à financer une activité extra-scolaire avec «le [COUP D'POUCE LOISIRS](#)».

Les **activités culturelles ou sportives** peuvent être prises en charge pour l'année scolaire 2022 - 2023. Cette aide est possible pour les enfants âgés de 3 à 14 ans (au 31 décembre 2022) et dont les parents ont un quotient familial inférieur à 700€.

Merci de le faire connaître auprès de vos concitoyens afin qu'ils le sollicitent.

[Retrouvez le dispositif ici](#)

SANTÉ ET SOLIDARITÉ



Covid-19 : Gestes barrières et vaccination, gardons les bons réflexes

Le virus circule à nouveau davantage dans la population : dans ce contexte, la vaccination et le respect des gestes barrières sont indispensables pour se protéger et protéger les autres.

L'ARS Normandie met à votre disposition un [kit de communication](#) comprenant des affiches, vidéos et visuels pour informer sur le COVID-19 et sensibiliser aux gestes qui nous protègent.

A partager largement !



L'État accompagne la mise en place de la vidéoprotection

Depuis 2019, la commune de Mézidon-Canon (Mézidon Vallée d'Auge) dispose de 43 caméras de vidéoprotection. Ce système a bénéficié d'une subvention au titre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPD) à hauteur de 40 %.

Les atteintes aux biens publics ont fortement diminué : 24 en 2019 ; 1 en 2020 ; aucune en 2021 et aucune depuis le début de l'année. Ce résultat confirme le rôle dissuasif de ce dispositif, qui a permis à la gendarmerie de solutionner, dans le département, 28 enquêtes judiciaires en 2021 et 33 depuis début 2022.

Il vous est proposé de visiter l'installation de cet équipement à l'hôtel de ville de Mézidon Vallée d'Auge le mercredi 19 octobre à 16h30.

Inscrivez-vous avant le 12 octobre (places limitées) auprès de pref-secretariat-splisieux@calvados.gouv.fr



Bilan estival 2022 de l'opération tranquillité vacances dans le Calvados

Le dispositif « opération tranquillité vacances » (OTV), vise à prévenir les cambriolages susceptibles d'être commis au domicile des particuliers pendant leurs absences. Proposé toute l'année, il concerne les résidences principales, pour une période comprise entre 3 et 90 jours.

Dans le Calvados, pour les mois de juillet et août 2022, 381 logements ont fait l'objet d'une surveillance par les services de police et 632 par les services de gendarmerie, soit un total de 1013 logements.

Si vous souhaitez relayer ce dispositif auprès de vos administrés [cliquez ici](#)



Désignation d'un correspondant Municipal Incendie et Secours

Afin de consolider notre modèle de sécurité civile, la loi Matras en date du 25 novembre 2021 a prévu la création d'un correspondant en matière d'incendie et de secours.

Ce correspondant apporte son concours sur la composante « sécurité civile » de la commune, en contribuant à la conception des documents associés, ainsi qu'aux actions de sensibilisation des habitants aux risques et aux mesures de sauvegarde. Il concourt également aux dérogations de la commune concernant la planification et l'information préventive ou encore en matière de gestion de la défense extérieure contre l'incendie.

Ce correspondant, qui sera désigné parmi les adjoints au maire ou au sein des membres du conseil municipal, devra

assurer une information régulière sur ses actions auprès de l'organe délibérant de la commune.

Cette désignation doit être, selon les termes du décret (n°2022-1091 du 29 juillet 2022), portée à la connaissance de la préfecture et du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Calvados avant le 1er novembre 2022.

Afin de faciliter cette remontée, un formulaire en ligne vous sera adressé par voie de messagerie, via un lien sécurisé, avant le 15 octobre prochain.



MOOC Citoyenneté

Le 14 juillet dernier, le groupement de gendarmerie du Calvados a lancé une formation en ligne intitulée « **Vivre sa citoyenneté au quotidien** », qui permet de revoir les fondements de notre citoyenneté, et de découvrir les différentes formes d'engagement qui peuvent en découler.

D'une durée approximative de douze heures, cette formation permet de revoir ou d'acquérir les fondamentaux de la citoyenneté et de développer des compétences civiques, aussi bien avec la population, les administrations et les collectivités.

À l'issue de la formation, une attestation de réussite sera envoyée à l'adresse mail renseignée lors de l'inscription.

[Inscrivez-vous dès maintenant.](#)

FINANCES LOCALES



Mise en œuvre du reversement obligatoire du produit de la taxe d'aménagement des communes vers les EPCI à fiscalité propre à compter du 1er janvier 2022

(Ce dispositif ne concerne que les communes membres des communautés d'agglomération et des communautés de communes.)

La loi de finances initiale pour 2022 a rendu obligatoire le reversement partiel ou total de la taxe d'aménagement perçue par les communes qui disposent d'un plan d'urbanisme ou les communes qui ont institué de manière facultative cette recette.

Il doit être validé par une délibération concordante de la commune percevant la taxe d'aménagement et de l'EPCI au plus tard le 31/12/2022.

Pour les modalités de mise en œuvre de cette mesure, [consultez le site des services de l'État dans le Calvados.](#)

URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



30 millions d'euros pour soutenir des projets dans les ports de plaisance maritimes

Le secrétariat d'Etat à la mer accompagne la transition écologique et énergétique des ports de plaisance maritimes et des bases nautiques, leur résilience face au changement climatique, l'offre de nouveaux services et le renforcement de la qualité de l'offre touristique dans une perspective d'exemplarité environnementale au travers du plan Destination France.

Afin de soutenir des projets globaux de modernisation et d'excellence environnementale entre 2022 et 2024, deux appels à projet sont lancés :

. [Pour les ports de plaisance](#) avant le 01/10/2022 pour la 1ère session, et avant le 01/03/2023 pour la 2ème session.

. [Pour les bases nautiques](#) avant le 15/10/2022 pour la 1ère session, et avant le 01/03/2023 pour la 2ème session

ÉDUCATION ET JEUNESSE



Capteurs CO2 en milieu scolaire : prolongation de l'aide exceptionnelle accordée aux collectivités territoriales jusqu'au 31 décembre 2022

Sur les recommandations du Haut Conseil de la Santé Publique dans son avis du 28 avril 2021, le Gouvernement a décidé de soutenir les collectivités territoriales pour l'acquisition et le déploiement de capteurs CO2.

Depuis le 4 février 2022, l'accompagnement financier mis en œuvre par le ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse a été simplifié et rehaussé : chaque collectivité territoriale dispose désormais d'une subvention de 8 € par élève scolarisé dans l'enseignement public pour l'acquisition de ces équipements.

La bonne qualité de l'air dans les écoles contribue à réduire les risques infectieux et notamment à lutter contre la transmission du Covid-19. Elle a également des effets sur la capacité de concentration, les conditions d'apprentissage et le bien-être des enfants.

Pour tout renseignement sur le dossier de demande de subvention, je vous invite à vous rapprocher des services de la Direction académique du Calvados dsden14-doss1@ac-normandie.fr



Dispositifs d'appui aux entreprises face à la sécheresse

Dans le cadre de l'épisode de sécheresse que connaît la France, des mesures d'interdictions ou de limitations de prélèvement d'eau et d'irrigation ont été prises par arrêtés préfectoraux.

Les entreprises ayant des salariés et qui subissent une baisse de leur activité habituelle peuvent mobiliser le dispositif de l'activité partielle directement sur le site suivant :

<https://activitepartielle.emploi.gouv.fr/aparts/>

En cas de difficultés de paiement des charges fiscales et sociales, les entreprises peuvent contacter les services de la DDFIP (le premier contact peut se faire *via* le service des impôts des entreprises) et de l'URSSAF (par leur compte Urssaf en ligne ou par téléphone au 3957 pour les employeurs et au 3698 pour les indépendants) afin de trouver des solutions adaptées à leur situation.

De même, le tribunal de commerce peut recevoir le chef d'entreprise, en toute confidentialité et sans conséquence sur la vie de l'entreprise, pour un conseil lors d'un entretien préventif.

Enfin, les tribunaux de commerce proposent depuis 2017 aux employeurs en difficultés un soutien psychologique dénommé APESA, accessible depuis les courriels suivants :
contact14caen@apesa-france.com ;
contact14lisieux@apesa-france.com

